

06

CRISE SANITAIRE COVID 19

30 AVRIL 2020

LA GAZETTE DU CONFINÉ

LA VILLE DE MEUNG-SUR-LOIRE
SE MOBILISE ET VOUS INFORME !



ACTUALITÉS SUR
WWW.MEUNG-SUR-
LOIRE.COM
ET SUR FACEBOOK :
VILLE DE MEUNG-
SUR-LOIRE



N° d'urgence Mairie :
02 38 46 94 95
C.C.A.S. :
02 38 46 69 20



QUELQUES CONSIGNES

Prenez soin de vous
Restez chez vous
Limitez vos déplacements
Regroupez vos achats
**Lavez-vous les mains très
régulièrement -**

Toussez ou éternuez dans votre
coude - Utilisez des mouchoirs à
usage unique - Saluez sans serrer la
main, évitez les embrassades -
Portez un masque si nécessaire.

DISTRIBUTION DE MASQUES

Un masque sera déposé dans votre boîte aux lettres prochainement. La commande groupée avec le Département du Loiret doit arriver en fin de semaine prochaine. Pour les autres masques du foyer, il sera nécessaire de passer en mairie récupérer ceux-ci en prenant rendez-vous par téléphone ou par mail. Merci de vous munir de la pièce d'identité, du justificatif de domicile et du livret de famille. Les dates de récupération vous parviendront dans la prochaine gazette. Le Département équipera également chaque assistant maternel d'un masque alternatif. En revanche, il n'y aura pas de distribution de gel hydroalcoolique, le savon étant préconisé à domicile.

DON DU SANG

La prochaine collecte de l'Etablissement Français du Sang aura lieu à la Salle Alain Corneau mercredi 6 mai de 14h à 18h et jeudi 7 mai de 8h30 à 12h30. Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, les collectes se feront sur rendez-vous : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

8 MAI

Compte-tenu de la situation sanitaire exceptionnelle, nous ne pourrions pas organiser cette année de cérémonie commémorative du 8 mai 1945 suivant la configuration habituelle. Un hommage sera néanmoins rendu par la Ville à huis clos et enregistré, afin de pouvoir diffuser une vidéo dès le vendredi 8 mai au matin sur le site Internet www.meung-sur-loire.com.

"LIBERTÉ CONDITIONNELLE..."



Mesdames, Messieurs,

Le 28 avril dernier, Monsieur le Premier Ministre a annoncé la mise en oeuvre d'un déconfinement progressif articulé autour de 3 principes : protéger, tester, isoler. Nous allons devoir nous habituer à vivre avec ce virus qui va continuer à circuler.

La prudence et la progressivité vont donc être de rigueur pour éviter une seconde vague de contamination. La date du 11 mai est retenue pour ce début de déconfinement, si notre département bénéficie du "feu vert". Dès lors, une première phase aura lieu jusqu'au 2 juin. Nous devons maintenir nos gestes barrières pour nous préserver et permettre ce début de "liberté surveillée".

Dans cette hypothèse, nous allons rouvrir les écoles le 12 mai, dans le respect des consignes sanitaires, selon le volontariat des familles, tout en ne dépassant pas 15 élèves par classe. Les services périscolaires dont la cantine seront mis en fonction. Nous étudions actuellement les modalités précises de cette mise en route avec l'Education Nationale.

A cette même date, bon nombre de commerces vont rouvrir leurs portes.

Les activités sportives collectives restent quant à elles interdites, tout comme les manifestations.

Les mariages sont de nouveau reportés à une date ultérieure, de même que les rassemblements dans les lieux privés et publics de plus de 10 personnes.

Parallèlement, les services municipaux mettent en place un plan de fonctionnement pour s'adapter aux contraintes.

Sans sombrer dans un inventaire à la Prévert, nous entrons dans une phase de grande vigilance afin de pouvoir envisager un jour un retour à la normale.

Nous comptons sur vous.

Pauline MARTIN
Maire de Meung-sur-Loire



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

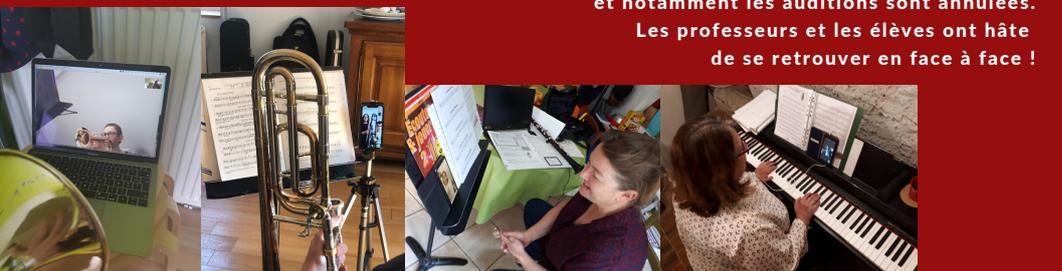
Depuis le 16 mars, à l'École Municipale de Musique, les cours se poursuivent malgré le confinement.

Afin de garder le lien avec les élèves, une continuité pédagogique leur est proposée grâce à un panel d'outils variés leur permettant de travailler, tant pour l'enseignement de l'instrument que pour les cours collectifs d'ateliers instrumentaux : envoi d'enregistrements audios ou vidéos et de supports pédagogiques, cours via WhatsApp, Messenger, Skype...

Partage de partitions et création sur internet d'un mur virtuel autour de la musique.

Cette expérience aura permis d'assurer un suivi des élèves volontaires (soit environ 80 % des inscrits). Pour ce qui est de la fin d'année, toutes les manifestations et notamment les auditions sont annulées.

Les professeurs et les élèves ont hâte de se retrouver en face à face !



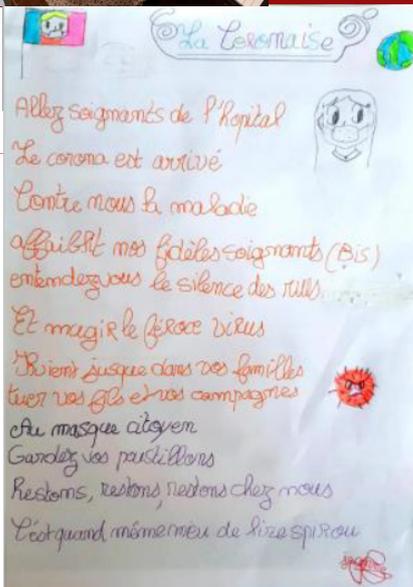
POÈMES DES ENFANTS

Voici d'autres exemples de textes sur La Marseillaise revisitée par les élèves de l'école des Potières façon coronavirus. Quelle créativité !

Chanson de la marseillaise revisitée avec le COVID-19

1^{er} couplet :

Allons habitants de la France
Restons en confinement
C'est pour notre bien à tous
Pour ne pas être covidisés
Pour ne pas être covidisés
N'utilisons pas d' masques pour rien
Gardons les pour nos soignants
Ils vous en remercieront
Les soignants, et pharmaciens vous diront
Comprenez, comprenez-vous ? Restez restés chez vous
Confiner, confiner
Jusqu'à l'on sort, deconfinés



AVANT GARDE

Pour rester en forme tout en étant confiné, l'Avant Garde et sa dynamique intervenante Sabine vous proposent plusieurs vidéos de zumba et de renforcement musculaire accessibles avec le lien : <https://www.sabinepetaycoaching.com/videos>
A diffuser, partager largement, et surtout...essayer !

LA POSTE

A compter du 4 mai, le bureau de poste rue Jehan de Meung sera ouvert selon les horaires suivants :
Lundi : Fermé
Mardi au vendredi : 9h30-12h / 14h-16h30
Samedi : 9h30-12h
Les 5, 6 et 7 mai, la priorité sera donnée aux clients allocataires pour la perception des allocations.

Le Musée vous propose une nouvelle cocotte à l'effigie de Gaston Couté, à télécharger sur www.meung-sur-loire.com



Meung-sur-Loire



#définasque

POUR LES ENFANTS !



Partage !

Adressez une photo de votre réalisation par courriel à mairie@meung-sur-loire.com
De nombreux tutos sont à disposition, en voici un pour lequel l'usage d'une machine à coudre n'est pas nécessaire : <https://youtu.be/NxAcDruSLfc>

A vos tissus

Confectionne ton masque fait maison en tissu ! Proposé aux jeunes magdunois, ce défi vise à les inciter à utiliser leurs talents pour contribuer à freiner la propagation de l'épidémie.



A toi de jouer

Un masque confectionné de façon artisanale n'empêche pas la contamination par le COVID-19, toutefois c'est un écran non négligeable qui contribue à freiner la propagation de l'épidémie. Pour être efficace, le masque cousu main doit impérativement être lavé quotidiennement.

Récompense

Prêt à relever le défi ? Une récompense t'attendra à la Mairie à l'issue du confinement !



MÉDIATHÈQUE LA MONNAYE

Après quelques semaines de fermeture, la Médiathèque va reprendre partiellement ses activités, tout en poursuivant son portage de documents à domicile pour les personnes empêchées ou vulnérables. A partir du jeudi 7 mai, sera mis en place un "drive piéton" pour emprunter des documents et les restituer. Consultez le catalogue en ligne sur bibliotheque-meung.net ; notez les titres qui vous intéressent et réservez-les par courriel (bibliotheque@meung-sur-loire.com) ou par téléphone au 02 38 22 53 12. Votre commande sera mise à disposition uniquement sur rendez-vous le jeudi 7 mai de 13h à 17h, le jeudi 14 et le vendredi 15 mai de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Toute commande devra être passée avant le mercredi 12h pour une mise à disposition le jeudi ou le vendredi suivant. Les modalités de prêt sont identiques à l'ordinaire. Les amplitudes horaires évolueront progressivement au cours de la première période de déconfinement.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Pour mémoire, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit par la loi. La combustion de végétaux, parfois humides, génère de nombreux polluants cancérigènes. Pour vous débarrasser de vos déchets, plusieurs solutions s'offrent à vous : le compostage, le broyage et le paillage ou la déchetterie, désormais accessible sur rendez-vous : <https://www.ccterresduvaldeloire.fr/reseau-des-dechetteries/>.

GEL HYDROALCOOLIQUE

Des entreprises de la région Centre-Val de Loire ont reçu l'accord de la DREAL pour produire des gels et solutions hydroalcooliques dans un cadre dérogatoire lié à la crise sanitaire. Plusieurs d'entre elles figurent sur une liste publiée sur le site internet de la DREAL <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr> et peuvent être contactées par les professionnels.

Retrouvez toutes les actualités de votre ville grâce à l'application Citykomi, en téléchargeant le QRCode.

